

Déclaration des postes de radiodiffusion en Côte d'Ivoire en 1935

Dominique SOLLIN

" PIÈCE DU MOIS " DU 2 MAI 2026

Tout comme en métropole, les colonies sont soumises à la déclaration des postes TSF.

Gouvernement Général
de
l'Afrique Occidentale Française


REPUBLIQUE FRANÇAISE

Modèle n°1

DECLARATION
d'un poste radioélectrique privé servant uniquement
à la réception de signaux ou de communications n'ayant
pas le caractère de correspondances particulières

Apposer ici des
timbres-postes
pour une somme
de trois francs
représentant un
droit de statistique

Je soussigné (nom, prénoms, profession) *Dalbé Jean*
Maurin - *Hôtelier*
Lieu et date de naissance *22 septembre 1896 à Toulon (France)*
nationalité *Tunisienne*
adresse *Bobo Dioulasso A.C. Est 9° Nord*
Déclare être en possession d'un poste radioélectrique servant
uniquement à la réception et de la catégorie (voir au verso)
Tunisienne
emplacement du poste
Hôtel *Bobo*, le *2* / *5* / 1935
Le déclarant
Dalbé



Voici un formulaire dactylographié de déclaration de début mai 1935 à Bobo Dioulasso qui se trouve bien en Côte d'Ivoire en 1935, mais situé en Haute-Volta de 1920 à 1932. À cette date la Haute-Volta fut partagée entre la Côte d'Ivoire, le Niger et le Soudan. C'est pour cela que nous retrouvons sur ce document deux timbres à 1f50 de Haute-Volta de 1928, surchargés Côte d'Ivoire en 1933, soit 3 francs.

Comme indiqué au-dessus des timbres : *Apposer ici des timbres-postes pour une somme de trois francs représentant un droit de statistique.* « Arrêté du 1^{er} septembre 1928 qui fixe un droit de statistique à la déclaration des postes radiorécepteurs privés ». Les timbres postaux ont donc servi de timbres fiscaux.

GOVERNEMENT GÉNÉRAL
DE
L'AFRIQUE OCCIDENTALE FRANÇAISE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ. — ÉGALITÉ. — FRATERNITÉ.

MODÈLE N° 1

DÉCLARATION D'UN POSTE RADIOÉLECTRIQUE PRIVÉ
servant uniquement à la réception de signaux ou de communications
n'ayant pas le caractère de correspondances particulières

Je soussigné (nom, prénoms) Déville Paul Ingénieur
agissant au nom et pour le compte des F. O. A.
Lieu et date de naissance : Champanne 11 décembre 1894

Nationalité : française
Adresse : à Bobo Dioulasso

déclare être en possession d'un poste radioélectrique servant uniquement à la réception
et de la catégorie troisième
Emplacement du poste : T. O. A. (habitation personnelle)
Le 21 Mai 1935.

JE DÉCLARANT,
Déville

Au 21 mai 1935 à Bobo Dioulasso, les formulaires imprimés sont bien arrivés, la taxe étant ici représentée par six timbres « Lagune Ebrié » à 45 c surchargés à 50 c de Côte d'Ivoire de 1935, soit 3 francs qui correspondent bien au droit de statistique de la déclaration.
Ces documents dans les colonies sont extrêmement rares.